

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
Du 05 Juillet 2018

Membres présents : 9

Membres excusés : 2 ROUSSEAU Jean-Louis (procuration à HERNANDEZ Didier)
BARTHET-FAVART Véronique

Membre absent : 0

Ordre du Jour

- *Proposition de vente de terrain au Gaec Bouhelier*
- *Règlement Général de Protection des Données (RGPD)*
- *Déclaration d'intention d'aliéner*
- *Affaires diverses*

1. Proposition de vente de terrain communal au Gaec Bouhelier

Le GAEC BOUHELIER a transmis au conseil un plan du projet de construction de son bâtiment d'élevage chemin de la vierge.

Il souhaite acquérir du terrain communal pour une surface d'environ 60 à 70 ares.

La commune a demandé à la chambre d'agriculture et à la SAFER les prix de vente pratiqués dans le département.

Le Conseil municipal accepte de céder du terrain au Gaec Bouhelier et fixe le prix de vente à 3 000 € / ha

2. Règlement Général de Protection des Données

La commune doit se soumettre au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) pour protéger toutes les données personnelles contenues dans ses logiciels (dates de naissance, adresses...).

Le Conseil décide de signer une convention avec l'AD@T pour mettre en place ce système de protection des données.

3. Déclaration d'intention d'aliéner

Vente du logement de Mme Vernerey Monique 10 B rue de l'Eglise à M. David Gillet. La commune ne préempte pas.

Monsieur le maire informe qu'un permis de construire a été déposé pour créer 3 logements à cette adresse.

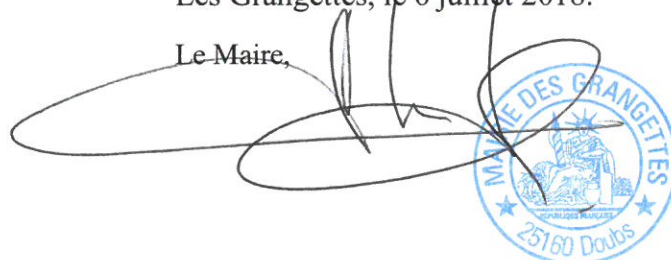
3. Affaires diverses

- Vente de terrain à Monsieur Saintvoirin : le notaire en charge de l'acte de vente refuse que la commune vende le terrain à 1 € symbolique comme convenu lors de la réunion du 30 mars 2018. Le Conseil décide de vendre à 3 € / m² soit 105 €.
- Logement communal : les locataires ont subi une légère intoxication au monoxyde de carbone. La chaudière gaz a été changée par l'entreprise Voegtlin et d'autres travaux préconisés par l'ARS ont été réalisés.
- Couvertines du cimetière : la commune a reçu 2 devis (Podico et Romano Bernard) pour remplacer les couvertes du mur du cimetière. Le conseil retient le devis de l'entreprise Podico de Malbuisson pour 4 788 € HT.
Le Conseil demandera à l'entreprise retenue de sceller le portail devant l'Eglise.
- Déneigement : Comme convenu au contrat, le tarif de déneigement pour l'hiver 2018-2019 augmentera de 1%.
- Défibrillateur rue de l'Eglise : prévoir de changer les batteries. 358 € TTC.

- Convention de mise à disposition du terrain où se situe la cabane de chasse : l'ACCA souhaiterait un bail de longue durée. Le conseil maintient le principe de la convention.
- Ralentisseurs : les deux plateformes situées grande route doivent être refaites par l'entreprise Saulnier afin de répondre aux normes en vigueur.
- Vidéosurveillance : la commune doit rencontrer une autre entreprise pour des devis comparatifs de pose de caméras.
- L'entretien des routes communales sera effectué par l'entreprise Saulnier fin août-début septembre.
- Arrosage des fleurs : la commune a acheté une cuve à eau à poser sur le tracteur pour faciliter l'arrosage des fleurs. Accord du conseil pour acheter la cuve 100 € à Vincent Bouheliier. L'employé communal étant en vacances du 07 au 22 juillet, il est demandé aux conseillers municipaux d'arroser les suspensions pendant son absence.
- Réservoir d'eau communal (Veal) : le volume d'eau dans le réservoir est d'environ 270 m³ soit 5 jours de réserve. Le trop grand volume d'eau dans le réservoir (nécessaire en cas d'incendie) pourrait expliquer la perte de chlore entre le pompage et le réservoir. Il est envisagé de poser un chloromètre au niveau des réservoirs communaux. A voir avec les membres du syndicat des eaux des Tareaux.
- Des travaux pour un changement de compteur champ Veloutin auront lieu le jeudi 12 juillet et nécessiteront une coupure d'eau de 9 h à 11 h dans ce quartier.
- L'exploitation des petits bois de la parcelle 7 a été réalisée.
- Problème des camping-cars stationnés à la plage malgré l'interdiction. Un panneau sera posé à l'entrée du parking.
Cette année, par manque de maitres-nageurs, seules les plages des Grangettes et de Labergement-Ste-Marie seront surveillées du 7 juillet au 26 août 2018.
- La communauté de communes réfléchit à prendre la compétence Ecole (fonctionnement et/ou investissement). Monsieur le maire explique les incidences financières liées à cette éventuelle prise de compétence.
- Le lundi 9 juillet 2018, des militaires du régiment de Valdahon réaliseront une opération militaire et traverseront le village et le lac.
- Intervention de Monsieur Gindre Rémi qui souhaite rédiger la biographie d'Alexandre Barthelet, notaire et écrivain, né aux Grangettes.

La séance est levée à 22 h 45
Les Grangettes, le 6 juillet 2018.

Le Maire,



The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DES GRANGETTES' around the top edge, '25160 Doubs' at the bottom, and a central emblem featuring a figure holding a staff and a cross, with a sun above. The signature is a large, stylized cursive script.